



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 20 mai 2020

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 20 mai 2020 à la salle Wallace de la susdite MRC, exceptionnellement par mode technologique, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et les renouvellements subséquents.

**Sont présents :**

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	physiquement MRC
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)	visioconférence
Simon Madore	maire	Coaticook (V)	visioconférence
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)	visioconférence
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)	visioconférence
Marie-Ève Breton	mairesse	East Hereford (M)	physiquement MRC
Réjean Masson	maire	Martinville (M)	physiquement MRC
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)	visioconférence
Benoît Roy	maire	Saint-Malo (M)	visioconférence
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)	visioconférence
Line Gendron	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	visioconférence
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)	visioconférence
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)	visioconférence

Aucune absence.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 15 avril 2020
- 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
  - 4.2.1 SAE régional
  - 4.2.2 Entrée en vigueur – Règlement 6-25.3 modifiant le SADD

**5.0 TRÉSORERIE**

- 5.1 Paiement des comptes
  - 5.1.1 Comptes payés
  - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
  - 5.3.1 Suivis budgétaires au 30 avril 2020 – États comparatifs
- 5.4 Exercice se terminant le 31 décembre 2019 – Audit
  - 5.4.1 Rapport de l'auditeur et résultats financiers
- 5.5 Demandes de révision du rôle d'évaluation triennal 2020-2021-2022 pour Saint-Malo
- 5.6 Renouvellement des assurances – Poste de police



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**
- 6.1 Plastiques agricoles – Suspension de la collecte
  - 6.2 PGMR
    - 6.2.1 État d’avancement des travaux
    - 6.2.2 Adoption du projet de plan révisé
  - 6.3 Modification du SADD -Zone de réserve – Dixville
  - 6.4 Rivière Moe à Compton- Demande de Madame Pauline Côté
- 7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**
- 8.0 AVIS DE MOTION**
- 9.0 RÈGLEMENT**
- 9.1 **Adoption** – Règlement modifiant le règlement no 2-213 (2015) concernant l’acquisition de compétence par la MRC de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC de Coaticook
  - 9.2 **Adoption** – Règlement modifiant le règlement no 2-316 (2015) ayant pour objet la vidange des fosses septiques sur le territoire des municipalités locales de la MRC de Coaticook
- 10.0 AUTRES AFFAIRES**
- 10.1 Journée annuelle de réflexion des élus (Lac-à-l’épaule) - Sujets et date
  - 10.2 Rapport annuel de gestion contractuelle - 2019
- 11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**
- 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
    - 11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 13 mai 2020
    - 11.1.2 Appui à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) et à la municipalité de Sainte-Sabine – accélération du déploiement d’Internet haute vitesse
  - 11.2 Comité régional d’Occupation du territoire
    - 11.2.1 Compte rendu de la rencontre du 6 mai 2020
    - 11.2.2 Transport collectif – Reconduction de l’aide financière
    - 11.2.3 Développement du produit Vélo de Tourisme Cantons-de-l’Est
    - 11.2.4 Erreur cléricale – Règlement 6-25.3
  - 11.3 Comité régional de développement économique
    - 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 5 mai 2020
  - 11.4 Comité régional de sécurité publique (CSP) – Volet services policiers
    - 11.4.1 Compte rendu de la rencontre du 29 avril 2020
  - 11.5 Comité régional du développement des communautés
    - 11.5.1 Compte-rendu de la rencontre du 13 mai 2020
    - 11.5.2 Tournoi de golf au profit de la fête régionale de la famille
    - 11.5.3 Reddition de compte annuelle du FQIS



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 11.6 Comité régional sur les Milieux naturels et l'Environnement
  - 11.6.1 Compte rendu de la rencontre du 6 mai 2020
  - 11.6.2 Fonds de cours d'eau
  - 11.6.3 Proposition de cheminement du dossier PRMHH

**12.0 CORRESPONDANCE**

- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 12.2 FQM – Somme payable par les municipalités à la Sûreté du Québec
- 12.3 CAB Express -23 avril 2020
- 12.4 MTQ – Programmation des travaux routiers sur le territoire

**13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier

**14.0 AFFAIRES DIVERSES**

- 14.1 Autres informations et/ou rapports
  - 14.1.1 Équipe de la MRC

**15.0 RETOUR SUR LA SESSION**

**16.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

---

**1.0 OUVERTURE**

Suite à l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ses renouvellements, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé le 15 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 des mesures supplémentaires pour protéger les citoyens, le personnel et les élus municipaux, dont la tenue des séances de conseil à huis clos et la participation des élus par tout moyen de communication, comme le téléphone ou la visioconférence.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h30 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Messieurs Kévin Roy, directeur des finances, ainsi que Dominick Faucher, directeur général et secrétaire-trésorier sont présents physiquement sur place. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière est également présente par visioconférence et fait fonction de secrétaire d'assemblée. Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement.

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe également certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques. Ces exigences s'appliquent notamment aux séances du conseil d'une MRC. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire cette obligation, une MRC peut notamment recourir à l'un ou à l'autre des moyens suivants :

- la publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la séance réalisé au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone ou une caméra ;
- la retranscription intégrale des délibérations des membres lors de la séance dans un document accessible au public ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- la diffusion de la séance sur une plateforme numérique ou par d'autres moyens permettant aux citoyens d'y accéder.

L'arrêté 2020-029 précise que la seule publication d'un procès-verbal, bien que toujours requise en vertu de la loi, n'est pas suffisante pour satisfaire l'obligation prévue par l'arrêté, à moins que ce document ne reproduise l'intégralité des propos tenus lors de cette séance. La séance du présent Conseil de la MRC est donc enregistrée et sera disponible sous peu sur le site web de la MRC de Coaticook.

## 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler puisque la présente séance est tenue exceptionnellement à huis clos en vertu des arrêtés ministériels précités.

CM2020-05-111

## 3.0 ORDRE DU JOUR

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*, le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

### VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

CM2020-05-112

**4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2020**

**ATTENDU** l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 15 avril 2020 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Françoise Bouchard  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Simon Madore

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 15 avril 2020 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

**4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2020-05-113

**4.2.1 SAE RÉGIONAL**

**ATTENDU** que le gouvernement a donné le feu vert à l'ouverture des camps de jour partout en province à compter du 22 juin pour la saison estivale ;

**ATTENDU** les impacts de la COVID-19 sur les opérations, les revenus et les dépenses du camp de jour, dont un déficit estimé entre 140K et 180k\$ dû notamment aux nombreuses mesures à mettre en place et à la réduction des ratios des groupes ;

**ATTENDU** la prise en compte de divers scénarios ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Marie-Ève Breton  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Line Gendron

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'aller de l'avant avec l'organisation d'un camp de jour pour l'été 2020 sur le territoire de la MRC et d'offrir un service adapté aux exigences et sécuritaire pour les participants ;
- ▶ d'obliger des plages fixes de 9h aux parents sans service de garde optionnelle afin de limiter les transferts de groupe
- ▶ d'établir les frais facturables aux parents à 65 \$ par semaine par enfant incluant le service de garde, frais d'inscription en sus ;
- ▶ d'offrir la possibilité aux parents d'inscrire leur(s) enfant(s) à la semaine ;
- ▶ d'établir une priorité d'inscriptions selon des modalités reconnues, à être établies ;
- ▶ si nécessaire, d'appliquer diverses mesures afin de diminuer le déficit anticipé, dont :
  - une aide financière de 25 000 \$ du Fonds régions et ruralité (FRR) autrefois connu comme le Fonds de développement du territoire (FDT) ;
  - d'augmenter la contribution totale des municipalités locales d'un montant additionnel de 10 000 \$ au budget initialement prévu de 96 000 \$ ;
  - de solliciter les partenaires (Tillotson, Desjardins et autres) ainsi que la députation locale pour une aide financière ;
  - en dernier recours puiser à même les surplus libres de la MRC afin d'équilibrer le budget.
- ▶ de sensibiliser et demander de l'aide à la députation locale face aux enjeux vécus par les municipalités cette année en lien avec l'organisation des SAE.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**4.2.2 ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT 6-25.3 MODIFIANT LE SADD**

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe le conseil que la ministre des Affaires a approuvé le règlement de remplacement 6-25.3 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement durable qui vise à agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Compton et à apporter diverses autres modifications ou précisions.

**5.0 TRÉSORERIE**

**5.1 PAIEMENT DES COMPTES**

**5.1.1 COMPTES PAYÉS**

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes d'un montant total de 349 364,07 \$ payés au 20 mai 2020, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2020-05-114

**5.1.2 COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 27 406,95 \$ comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 27 406,95 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

**5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2020, pour le mois d'avril, comme ici au long reproduit.

**5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

**5.3.1 SUIVIS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2020 - ÉTATS COMPARATIFS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un état de compte détaillé des revenus et dépenses, conformément à l'article 176.3 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et le directeur des finances présente un état cumulatif des activités de fonctionnement à des fins budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2020 dans les différentes catégories de fonction.

**5.4 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019 - AUDIT**





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2020-05-115

**5.4.1 RAPPORT DE L'AUDITEUR ET RÉSULTATS FINANCIERS**

**ATTENDU** la présentation effectuée par RCGT du rapport de l'auditeur et des résultats financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 réalisés conformément à l'article 966.3 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

**ATTENDU** qu'un avis public fut publié le 8 avril 2020 conformément à l'article 176.1 du Code municipal ;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont reçu copie du rapport de l'auditeur ainsi que des résultats financiers et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gilbert Ferland  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le rapport du vérificateur externe suite à l'audit des états financiers de la MRC de Coaticook effectué pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, tel que préparé par Raymond Chabot Grant Thornton sencrl.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

**ADOPTION**

**5.5 DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2020-2021-2022 POUR SAINT-MALO**

Information est donnée à l'effet que 8 demandes complètes de révision du rôle d'évaluation 2020-2021-2022 furent déposées pour des immeubles situés dans le territoire de la municipalité de Saint-Malo. Les nouvelles valeurs, s'il y a lieu, seront connues à l'automne.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2020-05-116

**5.6 RENOUELEMENT DES ASSURANCES – POSTE DE POLICE**

**ATTENDU** que les assurances générales biens, perte de revenu et responsabilité civile du 557, rue Main Est, soit le poste de la SQ, seront échues le 1<sup>er</sup> juin 2020 ;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont reçu copie de la soumission faite par Promutuel Coaticook-Sherbrooke et n'en requièrent pas lecture ;

**ATTENDU** le souhait répété d'obtenir la soumission au moins 30 jours avant l'échéance du contrat précédent ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de renouveler les assurances générales telles que décrites à la présente pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 1<sup>er</sup> juin 2021, pour un montant total de 6 287,12 \$, toutes taxes incluses, pour le 557, rue Main Est ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit de 6 287,12 \$ dans la Partie I, département «*Sécurité publique*, au sein de la catégorie de fonctions «*Administration – autres dépenses, Assurances*», *poste budgétaire 02 19016 421* ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense ;
- ▶ d'inviter de nouveau, Promutuel à transmettre son offre pour 2021-2022 au moins 30 jours avant la date d'échéance.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

**6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT OCCUPATION DU TERRITOIRE**

**6.1 PLASTIQUES AGRICOLES – SUSPENSION DE LA COLLECTE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les élus des enjeux de la suspension de la collecte des plastiques agricoles sur le territoire depuis février dernier. Différents scénarios sont étudiés pour une relance. Le CA de Récup-Estrie devrait également prendre une décision à cet effet, le 26 mai prochain. Le peu de marché disponible et la difficulté à trouver une presse accessible laissent peu de choix...À suivre.

**6.2 PGMR**

CM2020-05-117

**6.2.1 ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX**

**ATTENDU** Recyc-Québec et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande un état d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2015-2020 de la MRC au 31 décembre 2019 ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC prend en compte le rapport préparé à cet effet par la coordonnatrice - matières résiduelles de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU** de procéder à l'adoption du rapport d'état d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2015-2020 de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2019 tel que présenté et de le transmettre à Recyc-Québec et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-05-118

**6.2.2 ADOPTION DU PROJET DE PLAN RÉVISÉ**

**ATTENDU** que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis le 21 mai 2015 et, qu'en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document à tous les cinq ans ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC doit adopter au cours de la révision, et ce, par résolution, un projet de plan de gestion ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité régional sur les Milieux naturels et l'Environnement à cet effet ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC prend en compte le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2021-2027 de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'adopter le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2021-2027 de la MRC de Coaticook, tel que présenté ;
- ▶ de soumettre le projet de PGMR à une consultation publique à l'automne, tel que le prévoit la loi, suite à la publication du sommaire du projet de plan, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, en tenant compte des directives de la santé publique en raison de la pandémie à cet effet ;
- ▶ de transmettre le projet de plan à chacune des municipalités locales, afin que celui-ci puisse être consulté par la population.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

**ADOPTION**

**6.3 MODIFICATION DU SADD – ZONE DE RÉSERVE - DIXVILLE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les élus que le projet de modification du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook afin notamment d'autoriser la construction de résidences en zone de réserve sur le territoire de la municipalité de Dixville, dont l'avis de motion avait été donné lors de la session ordinaire du conseil de la MRC du 18 mars 2020, est abandonné.

**6.4 RIVIÈRE MOE À COMPTON – DEMANDE DE MADAME PAULINE CÔTÉ**

Madame Pauline Côté du 6225 route Louis-S.-St-Laurent à Compton a adressé à la Municipalité et une copie conforme à la MRC afin de réclamer des travaux de réparation de la rive longeant son terrain aux abords de la Rivière Moe.

Des démarches ont été entreprises conjointement par la Municipalité, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Ouranos, la MRC et d'autres partenaires, car la rivière est de plus en plus mobile et dynamique.

**7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

Rien à signaler.

**8.0 AVIS DE MOTION**

Rien à signaler.

**9.0 RÈGLEMENTS**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2020-05-119

**9.1 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2-213 (2015) CONCERNANT L'ACQUISITION DE COMPÉTENCE PAR LA MRC DE COATICOOK EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À LA VIDANGE, AU TRANSPORT, À LA DISPOSITION ET AU TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement n° 2-213.2 (2020) «Règlement modifiant le règlement n° 2-213 (2015) concernant l'acquisition de compétence par la MRC de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC de Coaticook» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 18 mars 2020 ;

**ATTENDU** que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit de modifier la compétence de la MRC de Coaticook pour la vidange des fosses septiques et d'y assujettir la municipalité de Dixville, à sa demande ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 2-213.2 (2020) «Règlement modifiant le règlement n° 2-213 (2015) concernant l'acquisition de compétence par la MRC de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC de Coaticook» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le n° 2-313.2 (2020), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2020-05-120

**9.2 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2-316 (2015) AYANT POUR OBJET LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA MRC DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement n° 2-316.2 (2020) «Règlement modifiant le règlement n° 2-316 (2015) ayant pour objet la vidange des fosses septiques sur le territoire des municipalités locales de la MRC de Coaticook» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 18 mars 2020;

**ATTENDU** que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement de modifier le territoire d'application de la compétence de la MRC de Coaticook pour la vidange des fosses septiques et d'y inclure le territoire de la municipalité de Dixville ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 2-316.2 (2020) «Règlement modifiant le règlement n° 2-316 (2015) ayant pour objet la vidange des fosses septiques sur le territoire des municipalités locales de la MRC de Coaticook» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le n° 2-316.2 (2020), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

**10.0 AUTRES AFFAIRES**

**10.1 JOURNÉE ANNUELLE DE RÉFLEXION DES ÉLUS (LAC-À-L'ÉPAULE) – SUJETS ET DATE**

La 79<sup>e</sup> édition du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) devrait avoir lieu cette année du 23 au 26 septembre 2020. Les sujets qui y sont discutés alimentent également parfois ceux de la journée de réflexion. Il est donc convenu de tenir la journée annuelle de réflexion des élus de la MRC le mardi 6 octobre à compter de 8h30 à la salle Wallace ou autre mode de participation selon les directives émises par la Santé publique. Les élus sont donc invités à réserver la date à leur agenda et faire part de leurs préoccupations ou suggestions de sujets à la direction générale.

CM2020-05-121

**10.2 RAPPORT ANNUEL DE GESTION CONTRACTUELLE - 2019**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, introduit l'an dernier par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PL 122), la MRC doit déposer au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle ;

**ATTENDU** que ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement sur la gestion contractuelle ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le rapport annuel pour l'année 2019 et en fait sien comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Françoise Bouchard  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le rapport annuel 2019 sur la gestion contractuelle à la MRC de Coaticook, tel que présenté.





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

**11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**

**11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC**

**11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 MAI 2020**

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 13 mai 2020.

CM2020-05-122

**11.1.2 APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE - ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUTE VITESSE**

**ATTENDU** que la municipalité de Sainte-Sabine et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) souhaitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches auprès des 2 paliers de gouvernement de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin d'assurer l'accès à Internet haute vitesse à tous les citoyens et entreprises et notamment de réduire les délais d'émission des permis pour le déploiement de la fibre optique ;

**ATTENDU** l'importance du déploiement de l'Internet haute vitesse pour tous les citoyens dans les régions du Québec ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la crise sanitaire actuelle a fait ressortir l'urgence de déployer Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire ;

**ATTENDU** que la crise démontre la nécessité de moyens de communication rapides et performants, dont l'Internet haute vitesse, et ce, pour toutes les régions afin d'éviter l'isolement et d'avoir l'information dans ce contexte difficile ;

**ATTENDU** que malgré la volonté des gouvernements et les investissements majeurs annoncés, le comportement de grandes entreprises de télécommunication freine littéralement l'accès aux poteaux nécessaire au déploiement de la fibre optique ;

**ATTENDU** les délais administratifs considérables pour l'émission des permis requis afin de procéder au déploiement de la fibre optique dans les poteaux leur appartenant, sans parler des coûts de location qui y sont rattachés ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte le mémoire de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi que celui du bureau de chargé du projet sur le territoire de la MRC de Coaticook (BC2 TACTIQUE) et en fait siens comme si au long reproduits ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte également la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 13 mai 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Simon Madore

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la municipalité de Sainte-Sabine et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans leurs démarches auprès des 2 paliers de gouvernement afin que ceux-ci prennent toutes les mesures qui s'imposent afin d'assurer l'accès à Internet haute vitesse à tous les citoyens et entreprises et notamment de réduire les délais d'émission des permis pour le déploiement de la fibre optique ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au CRTC, à la députation régionale pour appui ainsi qu'aux requérantes.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**11.2 COMITÉ RÉGIONAL D'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

**11.2.1 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 6 MAI 2020**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional d'Occupation du territoire de la MRC de Coaticook du 6 mai 2020.

Messieurs Gilbert Ferland et Johnny Pizar ont tous deux déclaré, par souci de transparence et conformément aux règles d'éthique et de déontologie, être des administrateurs d'Acti-Bus de la région de Coaticook.

CM2020-05-123

**11.2.2 TRANSPORT COLLECTIF – RECONDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** qu'en raison de la COVID-19, un fort impact est ressenti pour le transport urbain offert par Acti-Bus de la région de Coaticook ;

**ATTENDU** que l'organisme a beaucoup moins d'utilisateurs qu'à l'habitude et prévoit un déficit important ;

**ATTENDU** que les subventions du ministère des Transports du Québec pour le transport se basent sur 2 facteurs, soit le nombre de transports réalisés et l'apport financier du milieu ;

**ATTENDU** que des revendications ont lieu auprès du MTQ afin que les montants des subventions versées en 2019 soient reconduits en 2020 et 2021 ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de l'occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 6 mai 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de demander au ministère des Transports du Québec de reconduire pour 2020 et 2021, le montant des subventions pour le transport collectif octroyé en 2019, sans égard au nombre de transports réalisés ni à la contribution du milieu, et ce, tant que la reprise économique et des activités ne seront pas rétablies ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ▶ de demander au ministère de statuer rapidement sur la présente requête afin que les organismes de transport comme Acti-Bus de la région de Coaticook soient en mesure de prendre les meilleures décisions quant au niveau de service offert dans les circonstances ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Association des transports collectifs ruraux du Québec et à la députation régionale pour appui.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2020-05-124

**11.2.3 DÉVELOPPEMENT DU PRODUIT VÉLO DE TOURISME CANTONS-DE-L'EST**

**ATTENDU** que Tourisme Cantons-de-l'Est a développé un projet touristique qui vise, entre autres, à identifier les routes jugées conviviales pour le vélo, soit celles ayant généralement un accotement de 1,5 m ;

**ATTENDU** que depuis quelques années, le ministère des Transports du Québec (MTQ) offre aux municipalités de payer pour l'asphaltage d'un mètre si la municipalité assume le 0,5 m supplémentaire ;

**ATTENDU** que plusieurs municipalités ont refusé étant donné les coûts importants que cela représente ;

**ATTENDU** la circulation de machinerie lourde en milieu rural et l'impact de celles-ci sur l'accotement ;

**ATTENDU** que l'aménagement d'accotement sur des routes jugées intéressantes pour le vélo est pertinent et souhaitable ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de l'occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 6 mai 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** de demander au ministère des Transports du Québec d'assumer l'entièreté des coûts reliés à la surlargeur de 1,5 m des routes jugées conviviales au vélo de même qu'à leur entretien, étant donné la nature «collective» de ces infrastructures.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

**ADOPTION**

CM2020-05-125

**11.2.4 ERREUR CLÉRICALE – RÈGLEMENT 6-25.3**

**ATTENDU** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le 12 mai 2020 le règlement n° 6-25.3 – Règlement modifiant le règlement n° 6-25 édictant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

**ATTENDU** que ce règlement a pour but de modifier le périmètre urbain du territoire de la municipalité de Compton notamment afin d'y intégrer l'exclusion de la zone agricole permanente accordée par la CPTAQ aux termes de la décision 417690 rendue le 28 janvier 2018 et de corriger certaines incohérences et erreurs cléricales soulevées dans le cadre de l'exercice de concordance des outils d'urbanisme des municipalités locales au nouveau schéma ;

**ATTENDU** qu'à la lecture du règlement n° 6-25.3, il appert évident qu'une erreur cléricale s'est malencontreusement glissée ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que conformément à l'article 202.1 du *Code municipal* du Québec (RLRQ, c. C-27.1) le secrétaire-trésorier peut modifier un règlement «pour corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise» ;

**ATTENDU** que le secrétaire-trésorier présente l'erreur produite à l'article 18 du règlement ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de l'occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 6 mai 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte une version corrigée du règlement n° 6-25.3 – Règlement modifiant le règlement n° 6-25 édictant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» où seul le paragraphe 8 de l'article 18, a été modifié et fait sien comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Roy  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'adopter le «règlement n° 6-25.3 – Règlement modifiant le règlement 6-25 concernant le Schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» où l'article 18, paragraphe 8 a été modifié, conformément à la volonté de ce conseil et que celle-ci remplace la version précédente à toute fin que de droit ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement corrigé avec la mention requise à cet effet au long au Livre des règlements de la MRC, sous le n° 6-25.3, et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

**11.3 COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 5 MAI 2020**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique de la MRC de Coaticook du 5 mai 2020.

**11.4 COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) – VOLET SERVICES POLICIERS**

**11.4.1 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 29 AVRIL 2020**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP) – Volet services policiers du 29 avril 2020.

**11.5 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**11.5.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 13 MAI 2020**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook du 13 mai 2020.

CM2020-05-126

**11.5.2 TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE**

**ATTENDU** que les bénéfices du Tournoi de golf annuel de la MRC sont remis pour l'organisation de la Fête régionale de la famille ;

**ATTENDU** que les profits annuels sont de +/- 8 000 \$ ;

**ATTENDU** qu'en raison de la pandémie, que les rassemblements sont encore interdits, du contexte, du temps requis pour l'organisation d'une telle activité, etc., il y a lieu de se questionner sur la tenue ou non de l'événement ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 13 mai 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Marie-Ève Breton



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'annuler officiellement l'édition 2020 du tournoi de golf annuel de la MRC de Coaticook au profit de la Fête régionale de la famille ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution aux municipalités locales ainsi qu'au Club de golf de Coaticook afin de les aviser de cette décision.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

**ADOPTION**

CM2020-05-127

**11.5.3 REDDITION DE COMPTE ANNUELLE DU FQIS**

**ATTENDU** que la Table des MRC de l'Estrie, qui est mandataire du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été instituée par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (RLRQ, c. L-7), doit déposer en juin sa reddition de compte au ministère ;

**ATTENDU** que celle-ci est composée d'une reddition de compte de chacune des instances locales de concertation des MRC de l'Estrie ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 13 mai 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le conseil prend également en compte la reddition de compte pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, préparée par la CDC qui coordonne la Concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale de la MRC de Coaticook et n'en requiert pas la lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver la reddition de compte pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 préparée par la CDC qui coordonne la Concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale de la MRC de Coaticook, telle que présentée ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Table des MRC de l'Estrie, afin que celle-ci l'inclue à sa reddition de compte au ministère, à titre de mandataire du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

**ADOPTION**

**11.6 COMITÉ RÉGIONAL SUR LES MILIEUX NATURELS ET L'ENVIRONNEMENT**

**11.6.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 6 MAI 2020**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional sur les milieux humides et l'Environnement de la MRC de Coaticook du 6 mai 2020.

**11.6.2 FONDS DE COURS D'EAU**

**ATTENDU** les diverses demandes d'aide financière présentées par des propriétaires (volet individuel) et organismes/organisations (volet collectif) au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux de stabilisation de berges et de revégétalisation afin de réduire l'érosion importante de la berge et les pertes de sol ou d'échantillonnage ;

CM2020-05-128



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'un montant de 35 155 \$ est disponible à titre d'aide financière du Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité régional sur les milieux humides et l'Environnement de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 6 mai 2020 ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Marie-Ève Breton  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accorder une aide financière du Fonds de cours d'eau pour la réalisation des travaux tels que décrits dans les demandes présentées en y ajoutant les mesures additionnelles ou les correctifs demandés par le Comité régional sur les milieux humides et l'Environnement tel que la plantation d'arbres ou d'arbustes dans la bande riveraine suite aux travaux de stabilisation et la supervision des travaux par l'inspecteur régional, jusqu'à concurrence des crédits disponibles, soient :

Projet / matricule	Municipalité(s)	Recommandations	
		Coûts	Aide financière
Concours Gagne ta bande riveraine (an 2)	STH (Lacs Lippé et Wallace)	17 702 \$	7 500 \$
Surveillance volontaire du lac Lindsay	STM	526 \$	50 % des coûts admissibles ou 263 \$
Échantillonnage d'eau de surface	DIX - COA – COM – WAT	5 207 \$	50 % des coûts admissibles ou 2 603,50 \$
Reboisement social	WAT	2 000 \$	50 % des coûts admissibles ou 1 000 \$
0314 22 1390	COM	12 000 \$	50 % des coûts admissibles estimés jusqu'à 5 000 \$
0118 03 5266	COM	10 000 \$	0 \$
Sentiers Massawippi (plusieurs matricules)	STAE	15 000 \$	0 \$
<b>Total</b>		<b>62 435 \$</b>	<b>16 366,50 \$</b>

- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement de l'aide financière selon les critères établis tels que présentés, sur réception des pièces justificatives, pour chacun des dossiers précités ;
- ▶ de réserver le montant résiduel de +/- 18 789 \$ pour le financement de travaux d'urgence pouvant être requis au cours de l'été ou pour le prochain appel à projets à l'automne.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

**11.6.3 PROPOSITION DE CHEMINEMENT DU DOSSIER PRMHH**

Le conseil prend en compte la proposition de cheminement de la démarche de plan régional des milieux humides et hydriques que le Comité régional sur les milieux humides et l'Environnement de la MRC de Coaticook a retenu lors de sa rencontre du 6 mai 2020.

**12.0 CORRESPONDANCE**

**12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»**

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

**12.2 FQM – SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

La greffière dépose une communication de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui a demandé à la ministre de la Sécurité publique de reporter les 2 échéances de paiement de la somme payable par les municipalités à la Sûreté du Québec, soit celui du 30 juin pour le 30 septembre et celui du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> décembre, compte tenu de la pandémie et des mesures que les municipalités ont également offertes aux contribuables. La confirmation officielle devrait suivre dans les prochains jours.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**12.3 CAB EXPRESS – 23 AVRIL 2020**

La greffière dépose à titre d'information, le bulletin CAB express n° 94 du 23 avril 2020 du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook.

**12.4 MTQ – PROGRAMMATION DES TRAVAUX ROUTIERS SUR LE TERRITOIRE**

La greffière dépose à titre d'information, la programmation des travaux routiers à être effectués par le ministère des Transports sur le territoire de la MRC.

**13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

**13.1 PRÉFET**

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur les principales activités.

**13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER**

Les conseillers régionaux font un bref retour sur leurs principales activités.

**14.0 AFFAIRES DIVERSES**

**14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS**

**14.1.1 ÉQUIPE DE LA MRC**

Le directeur général et secrétaire-trésorier décrit brièvement les principaux dossiers en cours.

**15.0 RETOUR SUR LA SESSION**

Rien à signaler.

**16.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h37.

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

\_\_\_\_\_  
LE PRÉFET

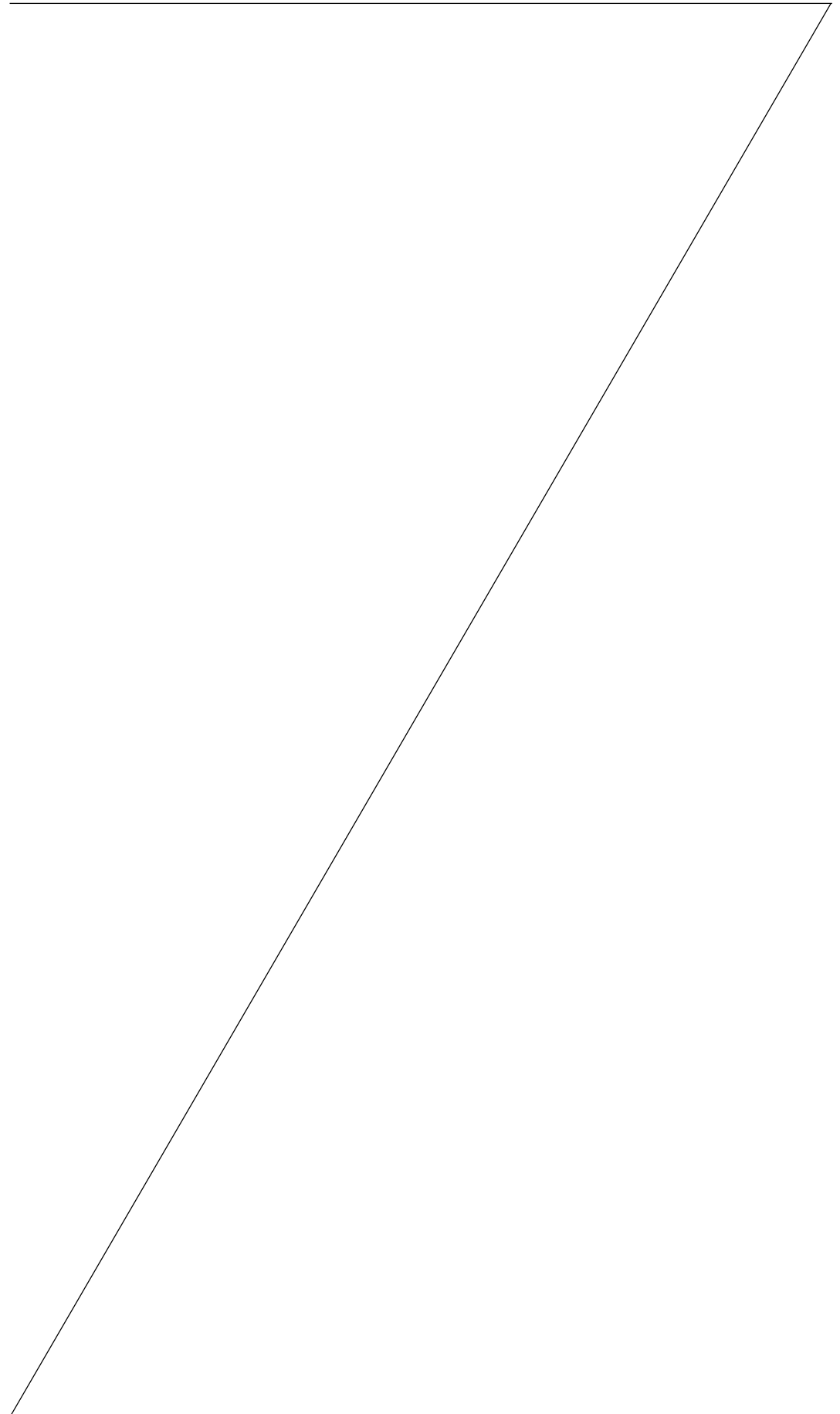
En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

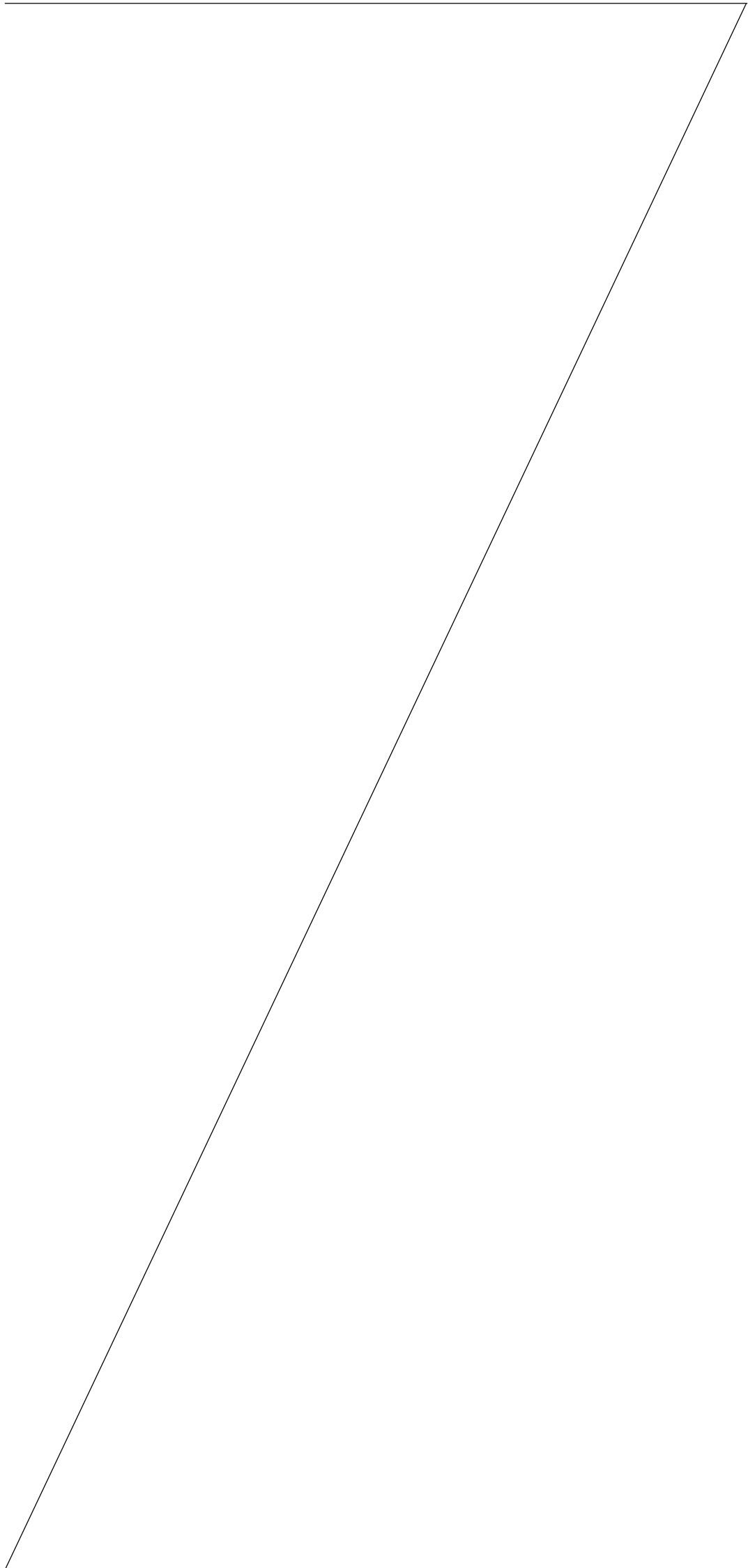
Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 20 mai 2020.

\_\_\_\_\_  
Responsable des archives





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**